



Agence des services frontaliers du Canada

2024-2025

Rapport sur les résultats ministériels

L'honorable Gary Anandasangaree, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2025

Numéro de catalogue PS35-9F-PDF
ISSN 2561-0007

Ce document est diffusé sur le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada à <https://www.cbsa-asfc.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Also available in English under the title: 2024–25 Departmental Results Report

Agence des services frontaliers du Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message du ministre](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Gestion de la frontière](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Exécution de la loi à la frontière](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de l'ASFC par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son [Plan ministériel pour 2024-2025](#).

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)

Principales priorités

L'ASFC a cerné les principales priorités suivantes pour 2024-2025 :

- **Opérations frontalières efficaces** : Continuer à fournir des services frontaliers facilitateurs et efficaces pour les personnes et les marchandises admissibles, en se concentrant sur l'identification et l'interdiction de la contrebande hautement prioritaire, du passage de clandestins et des personnes interdites de territoire, en particulier les armes à feu, les opioïdes et les cas graves d'interdiction de territoire.
- **Gestion efficace de l'Agence** : Améliorer les systèmes, les contrôles et les processus internes afin de soutenir une gestion plus efficace des ressources et du personnel de l'Agence, y compris les budgets et les ressources humaines, en mettant particulièrement l'accent sur l'approvisionnement.
- **Mise en œuvre du système de la GCRA** : Mettre en œuvre le système de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la perception des recettes à la frontière.

- **Lutte contre le racisme, l'équité, la diversité et l'inclusion** : Poursuivre les efforts visant à améliorer la diversité et l'inclusion, à changer les comportements et les mentalités, et à éliminer les obstacles auxquels les employés et les clients peuvent être confrontés, afin de leur permettre de participer de façon égalitaire au milieu de travail et à nos programmes et services.
- **Réconciliation avec les peuples autochtones** : Poursuivre les efforts visant à refléter la culture, les intérêts et les enjeux autochtones dans les activités de l'ASFC, tout en s'attaquant aux obstacles auxquels sont confrontés les employés autochtones, comme l'indique le rapport *Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation*.
- **Modernisation des services aux voyageurs** : Poursuivre la planification et la mise en œuvre de l'initiative de Modernisation des services aux voyageurs, en travaillant sur la frontière du futur.
- **Modernisation de l'immigration et durabilité du droit d'asile** : Faire progresser les réformes en matière de facilitation et d'application des lois sur l'immigration pour accroître la rapidité, l'équité et la transparence du traitement, tout en protégeant la sécurité nationale, en soutenant le plan des niveaux d'immigration du Canada, en s'attaquant à la migration irrégulière et en renforçant la viabilité du système d'asile en sol canadien.
- **Réforme de la détention** : Poursuivre la mise en œuvre du Cadre national en matière de détention liée à l'immigration en adoptant une approche renouvelée pour relever les défis actuels, tout en veillant à ce que la détention soit utilisée comme mesure de dernier recours, pour la durée la plus courte possible, et après avoir envisagé toutes les solutions de rechange à la détention; maintenir le traitement humain des personnes détenues; soutenir la sécurité et la cohérence à l'échelle nationale.

Faits saillants pour l'ASFC en 2024-2025

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 3 008 932 959 \$
- Personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) : 16 890

Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines de l'ASFC, veuillez consulter la section « [Dépenses et ressources humaines](#) » du rapport complet.

Sommaire des résultats

Voici un résumé des résultats atteints par l'ASFC en 2024-2025 dans ses principaux secteurs d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Gestion de la frontière

Dépenses réelles : 2 039 470 797 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 11 404

Résultats clés :

- **Les activités de renseignement, de menace et d'évaluation des risques de l'ASFC contribuent à la détermination, à l'atténuation et à la neutralisation des risques et des menaces pour la sécurité et la prospérité des Canadiens et du Canada**

- Lutte contre le trafic transfrontalier de drogues illicites et de précurseurs chimiques, notamment les opioïdes synthétiques tels que le fentanyl, ainsi que l'importation illégale d'armes à feu et d'armes prohibées, grâce à la collaboration avec les partenaires chargés de l'application de la loi et à l'amélioration des capacités de détection, ce qui a permis de saisir environ 32 000 drogues et 7 000 armes à feu/armes en 2024-2025.
- Soutien au Plan d'action national pour lutter contre le vol de véhicules grâce à la collaboration avec les partenaires chargés de l'application de la loi et à l'élargissement des outils de détection, ce qui a permis de récupérer 2 277 véhicules volés au cours de l'année civile 2024, soit plus que toute autre année enregistrée.
- Poursuite de l'amélioration du Programme de filtrage de la sécurité nationale de l'immigration afin de procéder à un contrôle complet des demandeurs de visa et des demandeurs d'asile, et de renforcer l'identification des personnes inadmissibles qui cherchent à entrer au Canada.
- **Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace**
 - Maintien de l'efficacité des opérations frontalières dans le flux de voyageurs, avec un total de 92 millions de voyageurs traités en 2024-2025 par voie terrestre, aérienne et maritime.
 - Avancement de l'initiative de Modernisation des services aux voyageurs en achevant la planification et en obtenant les autorisations nécessaires pour commencer l'exécution de la phase 1 du projet de l'Expérience des agents. Ceci permettra de mettre en place un nouveau système de traitement pour les agents, destiné à améliorer la sûreté et la sécurité à la frontière, tout en offrant aux Canadiens et aux visiteurs au Canada une meilleure expérience de voyage.
- **Les voyageurs et leurs marchandises respectent les lois pertinentes**
 - Avancement des plans pour la première opération de précontrôle terrestre de l'ASFC dans une installation colocalisée aux États-Unis. Cette opération devrait être un projet pilote de deux ans qui sera lancé à l'automne 2025 au poste frontalier de Covey Hill/Cannon Corners entre le Québec et l'État de New York.
- **Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles font l'objet d'un traitement efficace**
 - Maintien de l'efficacité des opérations frontalières dans le flux commercial, ce qui se traduit par environ :
 - 29,5 millions de mainlevées commerciales traitées en 2024-2025 pour les modes de transport terrestre, aérien et maritime (contre 25,3 millions en 2023-2024), ainsi que 146,8 millions d'envois de faible valeur traités par messagerie. Cela représente une valeur totale de marchandises de 879 milliards de dollars en 2024-2025 (contre 830 milliards de dollars en 2023-2024).

- 42,7 milliards de dollars de droits et taxes évalués en 2024-2025 (sans compter 443 millions de dollars de surtaxes), contre 40,5 milliards de dollars en 2023-2024.
- **Les commerçants respectent les lois et exigences**
 - Poursuite des efforts visant à équiper les installations d’inspection des conteneurs maritimes de l’ASFC d’une technologie d’imagerie améliorée afin d’inspecter les conteneurs maritimes et les grands moyens de transport ciblés pour vérification.
- **Les importateurs se conforment aux exigences en matière de revenus**
 - Lancement externe du système de Gestion des cotisations et des recettes de l’ASFC (GCRA) en octobre 2024, faisant de la GCRA le système officiel d’enregistrement destinés aux importateurs et aux autres partenaires de la chaîne commerciale pour évaluer et payer les droits et taxes.
- **Les producteurs canadiens sont protégés contre les importations injustement sous-évaluées et subventionnées**
 - Conduite d’un total de 11 enquêtes en dumping et en subventionnement en 2024-2025 en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d’importation* afin de se prémunir contre les pratiques commerciales déloyales, de défendre les producteurs nationaux et de protéger les emplois canadiens.
- **Les programmes des voyageurs et des négociants dignes de confiance améliorent l’efficacité du traitement des voyageurs et des commerçants à faible risque préapprouvés**
 - Administration du programme bilatéral NEXUS entre le Canada et les États-Unis, ainsi que des programmes Partenaires en protection et Auto-évaluation douanière de l’ASFC, qui soutiennent les communautés et les intérêts économiques des deux côtés de la frontière en accélérant le passage des voyageurs et des commerçants préapprouvés.
- **Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun**
 - Administration du Programme de recours de l’ASFC afin de fournir aux particuliers et aux entreprises un mécanisme accessible leur permettant de demander un examen impartial des décisions prises par l’ASFC en vertu de la législation frontalière.
 - Soutien aux efforts visant à créer la Commission d’examen et de traitement des plaintes du public, qui servira de mécanisme d’examen indépendant pour l’ASFC.
- **Autres résultats clés**
 - Mise en place des surtaxes réciproques sur une gamme de produits industriels et manufacturés en réponse aux droits de douane unilatéraux imposés par les États-Unis.
 - Achèvement des préparatifs de longue haleine en vue de l’ouverture du point d’entrée canadien au pont international Gordie-Howe, notamment l’installation du mobilier, des

agencements, de l'équipement spécialisé et de la technologie de détection, ainsi que l'embauche de la majorité du personnel nécessaire au fonctionnement du point d'entrée.

- Poursuite de la mise en œuvre du cadre et de la stratégie en matière d'affaires autochtones de l'ASFC afin d'orienter les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones.

Pour en savoir davantage sur la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière de [gestion de la frontière](#), veuillez consulter la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet.

Responsabilité essentielle 2 : Exécution de la loi à la frontière

Dépenses réelles : 427 496 353 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 2 170

Résultats clés :

- **Les enquêtes en matière d'immigration identifient les personnes inadmissibles au Canada**
 - Concentration des ressources d'enquête au Canada sur les cas d'immigration à haut risque, les priorités absolues étant la sécurité nationale, la criminalité, le crime organisé et les violations des droits de la personne et des droits internationaux. L'ASFC a mené à bien 47 014 enquêtes en matière d'immigration en 2024-2025, et 75 % des personnes identifiées ont été jugées inadmissibles au Canada.
 - Poursuite de l'application de la désignation du régime iranien et achèvement des enquêtes en matière d'immigration concernant 114 personnes soupçonnées d'avoir servi le régime, dont 20 ont été déclarées inadmissibles.
- **Les personnes sont placées en alternatives à la détention dans la mesure du possible, ou placées dans le centre de détention le plus approprié en fonction de leur profil de risque**
 - Utilisation de la détention comme mesure de dernier recours, uniquement après que les agents de l'ASFC aient examiné toutes les solutions de rechange à la détention disponibles, les facteurs spécifiques du cas, les répercussions potentielles de la mise en liberté, et d'autres considérations pertinentes. En 2024-2025, 40 % de toutes les personnes détenues ont été libérées grâce à des solutions de rechange à la détention et leurs risques ont été évalués et atténués de manière appropriée par le biais du programme de solutions de rechange à la détention.
- **Les positions du ministre sont représentées de manière appropriée dans les processus décisionnels en matière d'immigration et de réfugiés**
 - Soutien au triage efficace des demandes d'asile en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) par l'intermédiaire du Centre intégré d'analyse des demandes dans la région du Grand Toronto. L'ASFC a trié un total de 72 610 demandes d'asile en 2024-2025, ce qui représente une augmentation d'environ 50 % par rapport à l'exercice précédent.

- **Les étrangers interdits de territoire sont traités en priorité et renvoyés rapidement du Canada**
 - Exécution de 18 084 renvois en 2024-2025, ce qui représente une augmentation d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent. L'ASFC a continué de donner la priorité aux renvois dans les cas d'interdiction de territoire grave et aux migrants en situation irrégulière dont la demande d'asile a été rejetée, desquels 92 % ont été renvoyés.
- **Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables**
 - Soutien à l'actualisation de poursuites dans de nombreux cas de violation de la législation frontalière en 2024-2025, avec des condamnations prononcées dans plus de 100 cas, dont 33 cas liés à la contrebande d'armes à feu et d'armes, 13 cas en lien avec le trafic d'êtres humains, 6 cas impliquant des consultants en immigration frauduleux, et 8 cas de fraude commerciale.

Pour en savoir davantage sur la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière d'[exécution de la loi à la frontière](#), veuillez consulter la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet.

Services internes

Dépenses réelles : 541 965 809 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 3 316

Résultats clés :

- Renforcement des pratiques d'approvisionnement de l'ASFC par l'intermédiaire de son comité exécutif d'examen des achats afin d'assurer une supervision de haut niveau de toutes ses activités contractuelles en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources, tout en prenant des mesures pour réduire sa dépendance à l'égard des consultants externes.
- Mise en œuvre de la stratégie de mieux-être 2024-2028 de l'ASFC, fondée sur quatre priorités stratégiques : améliorer le mieux-être sur le terrain; aider les gestionnaires à créer des milieux de travail sains; s'adapter à une réalité professionnelle en constante évolution; et mettre en place un système de gestion du mieux-être.
- Renforcement des mécanismes de défense en matière de cybersécurité en augmentant les ressources et en acquérant de nouveaux outils pour renforcer les cybercapacités, tout en renforçant la sensibilisation à la sécurité dans l'ensemble de l'organisation.

Pour en savoir davantage sur les [services internes](#) de l'ASFC, veuillez consulter la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet.

Message du ministre

Au nom de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), j'ai le plaisir de présenter au Parlement notre Rapport sur les résultats ministériels pour l'exercice 2024-2025.

L'ASFC a pour mandat de fournir des services frontaliers intégrés qui appuient les priorités communes en matière de sécurité nord-américaine et de sécurité publique, tout en facilitant la libre circulation des échanges commerciaux et des voyages légitimes. L'Agence s'engage à protéger la sécurité de toutes les personnes au Canada, ainsi que la stabilité et la prospérité de notre économie. À cette fin, l'Agence travaille en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux chargés de l'application de la loi, notamment la Gendarmerie royale du Canada, d'autres services de police canadiens et les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi qu'avec ses homologues américains et ses partenaires internationaux.

En 2024-2025, le gouvernement a annoncé le Plan frontalier du Canada, soutenu par un investissement de 1,3 milliard de dollars, dont plus d'un quart est alloué à l'ASFC afin de renforcer la sécurité frontalière grâce à du personnel supplémentaire, de nouvelles technologies et de nouveaux équipements, ainsi qu'à une meilleure coordination opérationnelle. L'Agence remplit son rôle central dans la mise en œuvre du Plan frontalier en redoublant d'efforts pour empêcher l'entrée au Canada d'armes à feu et de drogues illicites, notamment le fentanyl et les précurseurs chimiques; en luttant contre la traite des personnes, le blanchiment d'argent lié au commerce et le crime organisé transnational; et en effectuant un contrôle de sécurité efficace des personnes qui souhaitent immigrer au Canada. L'Agence a également appuyé le Plan d'action national pour lutter contre le vol de véhicules en collaborant avec ses partenaires chargés de l'application de la loi et en élargissant la gamme d'outils permettant de détecter les exportations de véhicules volés.

Parallèlement, l'ASFC a pris de nouvelles mesures pour concrétiser sa vision de la frontière de l'avenir. Dans le cadre de son initiative de Modernisation des services aux voyageurs, l'Agence a continué d'investir dans l'amélioration des infrastructures et des processus aux points d'entrée du Canada, dans le but d'offrir une expérience de voyage sûre, moderne et efficace aux Canadiens et aux visiteurs qui traversent nos frontières. Dans le domaine commercial, l'Agence a continué d'améliorer ses opérations afin de gérer les volumes importants de trafic transfrontalier et de faire face à l'augmentation constante des importations liées au commerce électronique.

Après des préparatifs intensifs tout au long de 2024-2025, l'ASFC est en bonne voie pour l'ouverture d'un nouveau point d'entrée au pont international Gordie-Howe. Il s'agira d'un nouveau lien commercial essentiel entre le Canada et les États-Unis, reliant Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan. Également en 2024-2025, l'Agence a lancé avec succès la version externe du système de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA), faisant de ce dernier le système officiel d'enregistrement pour les importateurs et les autres partenaires de la chaîne commerciale afin d'évaluer et de payer les droits et taxes. Il s'agit d'une réalisation majeure pour l'Agence dans la modernisation des processus nécessaires à l'évaluation, à la perception, à la gestion et à la déclaration des recettes.

D'un point de vue organisationnel, l'ASFC a continué d'améliorer ses pratiques de gestion afin que ses ressources humaines, ses finances et ses actifs informationnels soient gérés efficacement, tout en accordant une attention particulière à la gestion des approvisionnements et des contrats. L'Agence maintient une surveillance de haut niveau sur toutes ses activités contractuelles afin d'optimiser les ressources, tout en réduisant sa dépendance à l'égard des consultants externes. De plus, à la suite de la sanction royale du projet de loi C-20 en octobre 2024, qui a ouvert la voie à la création d'un mécanisme

d'examen indépendant pour l'ASFC, l'Agence appuie les efforts visant à établir la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public afin de renforcer la responsabilité en matière d'application de la loi, la transparence et la confiance du public.

Je remercie l'ensemble du personnel de l'ASFC de son travail de protection de la santé, de la sécurité et de la sûreté de la population canadienne.



L'honorable Gary Anandasangaree, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Gestion de la frontière](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Exécution de la loi à la frontière](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Gestion de la frontière

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

L'ASFC évalue les risques pour cerner les menaces, gère la libre circulation des voyageurs et des marchandises admissibles qui entrent au Canada, passent par le pays et en sortent, et gère la non-conformité.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#), en particulier aux sous-domaines « Sûreté et sécurité » et « Justice et droits de la personne », en protégeant les frontières du Canada ainsi qu'en soutenant l'application juste et équitable des lois et des exigences liées aux frontières du Canada.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement de l'ASFC par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à sa responsabilité essentielle de gestion de la frontière.

Tableau 1 : Les activités de renseignement, de menace et d'évaluation des risques de l'ASFC contribuent à la détermination, à l'atténuation et à la neutralisation des risques et des menaces pour la sécurité et la prospérité des Canadiens et du Canada

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les activités de renseignement, de menace et d'évaluation des risques de l'ASFC contribuent à la détermination, à l'atténuation et à la neutralisation des risques et des menaces pour la sécurité et la prospérité des Canadiens et du Canada » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage de voyageurs aériens ciblés pour examen qui ont mené à	Au moins 16 %	Mars 2025	• 2022-2023: 37 % • 2023-2024: 38 %

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
un résultat attendu			• 2024-2025: 28,2 %
Pourcentage de fret maritime et aérien ciblé pour examen qui a mené à un résultat attendu	Au moins 0,5 %	Mars 2025	• 2022-2023: 0,62 % • 2023-2024: 0,7 % • 2024-2025: 1,3 %
Pourcentage de recommandations d'admissibilité fournies/réalisées conformément aux normes de service pertinentes	Au moins 80 %	Mars 2025	• 2022-2023: 46 % • 2023-2024: 27 % • 2024-2025: 12,9 %*

* Le Programme de filtrage de sécurité nationale de l'immigration fait face à des pressions en raison de l'augmentation du volume de travail et des nouvelles exigences, notamment le volume toujours élevé de renvois résultant des récentes initiatives de facilitation de l'immigration mises en œuvre par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et d'autres ministères, ainsi que des événements géopolitiques (tels que les conflits armés ou les catastrophes naturelles) et les initiatives humanitaires qui y sont associées. Ces facteurs ont entraîné une augmentation du nombre de cas complexes et urgents, ce qui met à rude épreuve la capacité du programme. L'ASFC collabore avec ses partenaires pour faire face à ces pressions et a lancé un certain nombre d'initiatives visant à améliorer le programme afin d'optimiser les processus et les structures opérationnels.

Tableau 2 : Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage du temps où l'ASFC satisfait à la norme de service concernant les temps d'attente à la frontière dans le mode routier	Au moins 95 %	Mars 2025	• 2022-2023: 93,7 % • 2023-2024: 96,0 % • 2024-2025: 95,0 %
Pourcentage de voyageurs utilisant les dispositifs d'inspection primaire dans les aéroports activés	Au moins 95 %	Mars 2025	• 2022-2023: 94,7 % • 2023-2024: 95,0 % • 2024-2025: 95,6 %
Disponibilité effective des dispositifs d'inspection primaire en pourcentage de la disponibilité prévue	Au moins 99 %	Mars 2025	• 2022-2023: 99,8 % • 2023-2024: 99,7 % • 2024-2025: 99,7 %

Tableau 3 : Les voyageurs et leurs marchandises respectent les lois pertinentes

Le tableau 3 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les voyageurs et leurs marchandises respectent les lois pertinentes » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage des examens de voyageurs pour l'immigration qui ont produit un résultat (mesure d'exécution ou de facilitation)	Au moins 40 %	Mars 2025	• 2022-2023: 66,2 % • 2023-2024: 72,0 % • 2024-2025: 64,1 %

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Le taux résultant d'examen sélectif des marchandises des voyageurs est 'X' fois plus élevé que le taux résultant d'examen aléatoire des marchandises des voyageurs	Au moins 10	Mars 2025	• 2022-2023: 15,8 • 2023-2024: 17,3 • 2024-2025: 13,7

Tableau 4 : Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles font l'objet d'un traitement efficace

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles font l'objet d'un traitement efficace » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage de temps que l'ASFC a respecté la norme de service du secteur commercial sur le service des temps d'attente à la frontière	Au moins 90 %	Mars 2025	• 2022-2023: 97,8 % • 2023-2024: 98,2 % • 2024-2025: 99,2 %
Pourcentage de décisions de mainlevées admissibles prises dans les délais prescrits	Au moins 95 %	Mars 2025	• 2022-2023: 57 %* • 2023-2024: 99,1 % • 2024-2025: 99,0 %
Disponibilité réelle du guichet unique en pourcentage de la disponibilité planifiée	Au moins 99 %	Mars 2025	• 2022-2023: 99,7 % • 2023-2024: 99,4 % • 2024-2025: 98,6 %**

* Il convient de noter que le résultat historique pour 2022-2023 (57 %) a été obtenu selon une méthodologie et une cible différentes, et n'est donc pas directement comparable aux résultats des années suivantes. Si la méthodologie actuelle avait été en place en 2022-2023, le résultat aurait été de 99,2 %, ce qui aurait correspondu à la cible actuelle de « Au moins 95 % ».

** Le résultat a légèrement manqué la cible en raison d'un petit nombre de pannes imprévues du système.

Tableau 5 : Les commerçants respectent les lois et exigences

Le tableau 5 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les commerçants respectent les lois et exigences » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage de marchandises commerciales à risque élevé ciblées par le Centre national de ciblage (CNC) qui sont examinées à la frontière	Au moins 95 %	Mars 2025	• 2022-2023: 95,3 % • 2023-2024: 97,9 % • 2024-2025: 97,1 %
Pourcentage des examens commerciaux aléatoires ayant produit un résultat	Au plus 1 %	Mars 2025	• 2022-2023: 0,22 % • 2023-2024: 0,14 % • 2024-2025: 0,14 %

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage d'examens commerciaux ayant produit un résultat liée à la non-conformité contre un négociant	Au plus 1,5 %	Mars 2025	• 2022-2023: 1,92 %* • 2023-2024: 1,5 % • 2024-2025: 1,42 %
Pourcentage de sanctions imposées contre des négociants représentant des cas de non-conformité persistants	Au plus 5 %	Mars 2025	• 2022-2023: 6,9 % • 2023-2024: 4,5 % • 2024-2025: Non disponible**

* Il convient de noter que le résultat historique pour 2022-2023 (1,92 %) a été obtenu selon une méthodologie et une cible différentes et n'est donc pas directement comparable aux résultats des années suivantes. Si la méthodologie actuelle avait été en place en 2022-2023, le résultat aurait été de 1,5 %, ce qui aurait correspondu à la cible actuelle de « Au plus 1,5 % ».

** En raison des changements apportés au système à la suite de la mise en œuvre de la GCRA, les données ne sont plus disponibles pour cet indicateur. Une nouvelle méthodologie est en cours d'élaboration.

Tableau 6 : Les importateurs se conforment aux exigences en matière de revenus

Le tableau 6 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les importateurs se conforment aux exigences en matière de revenus » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage d'importateurs non-conforme avec les règles de revenu	Au plus 5 %	Mars 2025	• 2022-2023: 6 % • 2023-2024: 10 % • 2024-2025: 5 %
Rendement du capital investi (RCI) pour les vérifications ciblées	Au moins 15:1	Mars 2025	• 2022-2023: 16:1 • 2023-2024: 14:1 • 2024-2025: 9:1*

* Entre le lancement interne de la GCRA en mai 2024 et son lancement externe en octobre 2024, l'ASFC a donné la priorité à des solutions de rechange permettant de gagner du temps pour effectuer les vérifications de l'observation commerciale (comme l'envoi de lettres de validation de l'observation et de lettres d'observation dirigée) afin d'aider les partenaires de la chaîne commerciale à améliorer leur conformité avant le lancement externe de la GCRA. La réaffectation des ressources internes à ces solutions de rechange a entraîné une réduction temporaire du nombre de vérifications de l'observation commerciale et, par conséquent, une baisse du rendement pour cet indicateur. À l'avenir, la méthodologie utilisée pour cet indicateur sera mise à jour afin d'inclure un plus large éventail d'outils, dont les lettres de validation de l'observation.

Tableau 7 : Les producteurs canadiens sont protégés contre les importations injustement sous-évaluées et subventionnées

Le tableau 7 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les producteurs canadiens sont protégés contre les importations injustement sous-évaluées et subventionnées » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage des importations potentiellement soumises à des droits antidumping ou	Au moins 80 %	Mars 2025	• 2022-2023: 72 % • 2023-2024: 50 % • 2024-2025: 51 %*

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
compensateurs vérifiés pour assurer la conformité			

* Les efforts de l'ASFC pour assurer le respect de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI) continuent d'être confrontés au défi que représente l'application d'un nombre croissant de mesures LMSI (augmentation de 30 % depuis 2017) couvrant un éventail plus large de produits de plus en plus complexes. Cette situation est aggravée par le fait que bon nombre des nouvelles mesures concernent des produits du commerce électronique, dont les volumes d'importation ne cessent d'augmenter. L'ASFC procède actuellement à une analyse de cet indicateur afin de déterminer s'il convient de l'ajuster en fonction des volumes et des ressources actuels.

Tableau 8 : Les programmes des voyageurs et des négociants dignes de confiance améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des commerçants à faible risque préapprouvés

Le tableau 8 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les programmes des voyageurs et des négociants dignes de confiance améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des commerçants à faible risque préapprouvés » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage du temps où l'ASFC satisfait à la norme de service concernant le temps d'attente à la frontière de NEXUS Autoroute	Au moins 95 %	Mars 2025	• 2022-2023: 94,0 % • 2023-2024: 99,0 % • 2024-2025: 98,9 %
Le taux de gain de temps de traitement par passage de voyageur dignes de confiance aux points d'entrée aériens NEXUS	Au moins 40 %	Mars 2025	• 2022-2023: 51,0 % • 2023-2024: 67,0 % • 2024-2025: 68,1 %
Pourcentage des membres actifs qui se conforment aux exigences du programme et à la législation frontalière	Au moins 99,9 %	Mars 2025	• 2022-2023: 99,97 % • 2023-2024: 99,98 % • 2024-2025: 99,98 %
Ratio des négociants conventionnels et leurs marchandises ayant été examinées à la frontière par rapport aux négociants dignes de confiance et leurs marchandises	Au moins 3,5:1	Mars 2025	• 2022-2023: 3,7:1 • 2023-2024: 4,3:1 • 2024-2025: 3,1:1*
Pourcentage des échanges commerciaux relatif à la valeur des marchandises importées au Canada par les participants aux programmes des négociants fiables de l'ASFC	Au moins 25 %	Mars 2025	• 2022-2023: 30 % • 2023-2024: 31 % • 2024-2025: 32,8 %

* Bien que le résultat soit inférieur à la cible, il se situe dans la fourchette acceptable pour cet indicateur en raison des fluctuations possibles du nombre d'entrées des membres du programmes des négociants dignes de confiance, qui peuvent entraîner des variations dans le calcul du taux global d'examen pour ces programmes.

Tableau 9 : Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun

Le tableau 9 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage des appels des décisions commerciales qui sont tranchés conformément aux normes de service	Au moins 70 %	Mars 2025	• 2022-2023: 70 % • 2023-2024: 56 % • 2024-2025: 48 %*
Pourcentage des appels relatifs à des mesures d'exécution qui sont tranchés conformément aux normes de service	Au moins 70 %	Mars 2025	• 2022-2023: 84 % • 2023-2024: 88 % • 2024-2025: 93 %

* Le résultat a été influencé par l'augmentation de la charge de travail et les contraintes en matière de ressources. L'ASFC met en œuvre un plan d'action visant à améliorer le rendement du programme.

La [section « Résultats » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière de gestion de la frontière en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans son plan ministériel pour l'exercice.

Les activités de renseignement, de menace et d'évaluation des risques de l'ASFC contribuent à la détermination, à l'atténuation et à la neutralisation des risques et des menaces pour la sécurité et la prospérité des Canadiens et du Canada

En soutien du Plan frontalier du Canada, l'ASFC a lutté contre le trafic transfrontalier de drogues illicites et de précurseurs chimiques, mettant particulièrement l'accent sur les opioïdes synthétiques tel que le fentanyl. L'Agence a utilisé toute une série de mesures pour intercepter les substances illégales aux points d'entrée, notamment le ciblage et le développement du renseignement, le renforcement des contrôles aux points d'entrée, ainsi que des outils et des technologies d'application de la loi pour réaliser l'examen sécuritaire des marchandises soupçonnées de contenir des substances hautement toxiques. L'Agence a collaboré avec ses partenaires chargés de l'application de la loi et ses homologues internationaux en partageant des renseignements et des informations afin d'identifier et d'intercepter les envois illicites.



En 2024-2025, l'ASFC a procédé à environ 32 000 saisies de drogues illicites, dont 27 saisies à l'importation et 128 saisies à l'exportation attribuées au fentanyl.

Par exemple, entre février et mars 2025, l'ASFC a mené une opération intensive d'un mois à l'échelle nationale, appelée Opération Blizzard, qui visait à détecter le passage potentiel de fentanyl à la frontière canado-américaine dans des envois postaux, du fret aérien et des conteneurs maritimes. Au cours de cette opération, l'ASFC a procédé à plus de 2 600 saisies de stupéfiants et de précurseurs présumés, dont 116 saisies à l'exportation de fentanyl totalisant 1,73 kg (1,44 kg à destination des États-Unis et 0,26 kg à destination d'autres pays).

L'ASFC a également pris des mesures pour renforcer son cadre réglementaire en signant un accord avec l'Union européenne sur le transfert et le traitement des Données du dossier passager. Une fois mis en œuvre, cet accord améliorera les capacités de contrôle des voyageurs afin de mieux identifier et intercepter les marchandises illicites et les activités criminelles, ce qui renforcera la capacité de l'Agence à lutter, en collaboration avec ses partenaires, contre la grande criminalité transnationale en matière de sécurité.

Afin de lutter contre l'importation illégale d'armes à feu, l'ASFC a collaboré avec ses partenaires chargés de l'application de la loi par l'intermédiaire de son Bureau national de renseignements sur les armes à feu, de son Centre national de ciblage et de ses équipes régionales spécialisées. Ces équipes ont joué un rôle clé dans le partage d'informations avec toutes les régions et les principaux partenaires afin de soutenir les interceptions d'armes à feu aux points d'entrée, dont certaines ont donné lieu à des résultats significatifs en matière d'application de la loi pénale, tel que décrit dans la section du rapport consacrée à [l'exécution de la loi à la frontière](#). L'Agence a également lutté contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs en améliorant ses moyens de détection, notamment en recourant davantage à la technologie des rayons X, en continuant à utiliser des équipes de chiens détecteurs, en dispensant une formation spécialisée et en augmentant la disponibilité des équipements d'examen.



En 2024-2025, l'ASFC a procédé à environ 7 000 saisies d'armes à feu et d'armes prohibées.

L'ASFC a appuyé le Plan frontalier du Canada et le Plan d'action national pour lutter contre le vol de véhicules en collaborant avec les autorités portuaires, les transporteurs ferroviaires et les partenaires chargés de l'application de la loi afin d'accroître les moyens d'examen des exportations, tout en testant et en évaluant les options technologiques permettant de détecter les véhicules volés. L'Agence renforce sa capacité à élaborer et à utiliser des produits du renseignement afin d'identifier les conteneurs susceptibles de contenir des véhicules volés, tout en améliorant le partage de renseignements avec ses partenaires chargés de l'application de la loi, afin d'aider à identifier les groupes criminels organisés transnationaux et leurs membres impliqués dans l'exportation de véhicules volés.



Au cours de l'année civile 2024, les efforts de l'ASFC pour lutter contre le vol de véhicules ont permis de récupérer 2 277 véhicules volés, soit plus que toute autre année jamais enregistrée.

Pour faire face à la menace de la peste porcine africaine, l'ASFC a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'empêcher l'importation de produits alimentaires, végétaux et animaux à haut risque. Ces efforts comprenaient une campagne de sensibilisation en continu destinée aux voyageurs et aux parties prenantes au Canada et à l'étranger, ainsi que le déploiement d'équipes de chiens détecteurs spécialisés dans la détection de produits alimentaires, végétaux et animaux.

L'ASFC a pris des mesures supplémentaires pour améliorer son Programme de filtrage de sécurité nationale de l'immigration afin de procéder à un contrôle approfondi des demandeurs de visa et des demandeurs d'asile, et de renforcer l'identification des personnes inadmissibles cherchant à entrer au Canada. L'Agence a également progressé dans la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'asile, à renforcer la coordination et la surveillance avec ses partenaires chargés du contrôle de sécurité en matière d'immigration et à mettre au point un système amélioré de gestion des cas.

Afin de lutter contre la traite des personnes et les consultants en immigration frauduleux, l'ASFC a utilisé ses ressources en matière de renseignement et d'application de la loi pour identifier les personnes vulnérables et les pistes pour les enquêtes criminelles. En collaboration avec ses partenaires fédéraux et internationaux, l'Agence a poursuivi ses initiatives opérationnelles fondées sur le renseignement afin d'identifier et d'intercepter les acteurs qui constituent une menace pour la sécurité nationale, telles que les personnes soupçonnées de se livrer à des activités terroristes ou d'espionnage, qui pourraient être interdites de territoire au Canada en vertu de l'article 34 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Afin de protéger l'intégrité de la participation du Canada au commerce international, l'ASFC a poursuivi ses efforts pour détecter les abus potentiels du processus douanier pour le mouvement des flux financiers illicites à destination et en provenance du Canada. L'ASFC trie les renseignements provenant de diverses sources, ce qui donne lieu à la production d'un certain nombre d'évaluations du renseignement qui identifient toute une série de menaces liées aux flux financiers illicites liés au commerce. L'Agence travaille également avec des partenaires nationaux et internationaux pour identifier les cas de criminalité financière liée au commerce, notamment le blanchiment d'argent, et les renvoyer aux autorités compétentes chargées de l'application de la loi.

Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace

L'ASFC a maintenu des opérations frontalières efficaces dans le flux de voyageurs, avec un total de 92 millions de voyageurs traités en 2024-2025 par voie terrestre, aérienne et maritime.

Dans le cadre de son initiative de Modernisation des services aux voyageurs, l'ASFC poursuit ses plans visant à améliorer la sûreté et la sécurité à la frontière, tout en offrant aux Canadiens et aux visiteurs au Canada une meilleure expérience de voyage. La Modernisation des services aux voyageurs fournira une plateforme numérique où les voyageurs pourront soumettre volontairement des renseignements douaniers, d'immigration et d'identité biométrique avant leur arrivée au Canada. Elle fournira également aux agents de l'ASFC une vue d'ensemble des renseignements sur les voyageurs dans un système unique afin qu'ils puissent traiter les voyageurs plus efficacement.

Les modifications législatives ayant reçu la sanction royale, l'ASFC travaille actuellement à une série de modifications réglementaires, qui établiront les fondements politiques de l'intégration de ces nouvelles dispositions législatives et des nouvelles technologies associées, afin de moderniser le traitement à la frontière tout en maintenant la sécurité frontalière. La protection de la vie privée est au cœur de la modernisation des voyages grâce à la collaboration continue de l'Agence avec le Commissariat à la protection de la vie privée, ainsi qu'aux travaux visant à modifier la législation, la réglementation et les politiques afin de protéger les droits et libertés de la population canadienne en matière de protection de la vie privée.

En facilitant le passage à la frontière des voyageurs à faible risque grâce à des outils numériques et des technologies biométriques, l'ASFC sera mieux à même de se concentrer sur les activités à haut risque, conformément à son mandat en matière de sûreté et de sécurité.

Les voyageurs et leurs marchandises respectent les lois pertinentes

L'ASFC a continué d'utiliser son Programme sur les entrées et les sorties pour recueillir des données sur les voyageurs qui quittent le pays, ce qui lui permet de vérifier un historique de voyage plus complet afin d'étayer la prise de décision et de concentrer son attention sur les personnes présentant un risque plus élevé ou inconnu.

L'ASFC met actuellement en place sa première opération de précontrôle terrestre, dans une installation colocalisée aux États-Unis, dans le cadre d'un projet pilote à faible risque et à faible volume visant à faciliter la circulation des voyageurs et des marchandises légitimes et à identifier les voyageurs inadmissibles avant leur arrivée au Canada. Ce projet pilote de deux ans devrait être lancé à l'automne 2025, au poste frontalier de Covey Hill/Cannon Corners, entre le Québec et l'État de New York, et ses résultats serviront à éclairer les plans d'expansion du précontrôle au Canada.

Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles font l'objet d'un traitement efficace

L'ASFC a maintenu l'efficacité de ses opérations frontalières dans le secteur commercial, avec environ 29,5 millions de mainlevées commerciales traitées en 2024-2025 par voie terrestre, aérienne et maritime, ainsi que 146,8 millions d'envois de faible valeur traités par messagerie et 42,7 milliards de dollars de droits et taxes évalués.

L'ASFC a continué d'utiliser ses applications du Manifeste électronique, qui facilitent le traitement des marchandises commerciales en simplifiant l'évaluation des risques, les résultats des examens et les capacités de communication des données. L'Agence élargit les fonctionnalités du Manifeste électronique afin de permettre aux agents de ciblage et aux agents des services frontaliers de traiter les envois commerciaux à l'aide d'une interface moderne, intégrée et conviviale, ce qui rendra le traitement plus efficace dans tous les modes de transport.

Dans la foulée de ses efforts pour suivre le rythme soutenu de l'augmentation des volumes d'importation liés au commerce électronique, l'ASFC a mis au point le système Commerce électronique – Inspections et notation d'examens, qui devrait être mis en service de manière limitée en 2025-2026. Ce système améliorera le ciblage des risques dans le flux des envois de faible valeur par messagerie en

utilisant l'automatisation et l'analyse pour intercepter les marchandises de contrebande. En outre, l'Agence a continué de collaborer avec la Société canadienne des postes afin de renforcer les opérations dans les centres de courrier international afin de gérer les volumes postaux au quotidien et pendant les périodes de pointe. Ce travail est essentiel pour afin de limiter l'utilisation abusive du flux postal comme moyen d'importer des marchandises de contrebande.

En réponse à une décision du Tribunal canadien du commerce extérieur et compte tenu de l'augmentation des importations de marchandises issues du commerce électronique, la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022* a adopté une modification à l'article 17 de la *Loi sur les douanes* afin de clarifier la responsabilité en matière de droits et de taxes dus sur ces marchandises. Plus précisément, il précise que lorsque des entités commerciales sont identifiées comme importateurs officiels à partir de documents comptables, elles partagent la responsabilité des droits et taxes dus avec l'importateur ou le propriétaire de ces marchandises. Le décret connexe, publié en octobre 2024, fixe la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Les commerçants respectent les lois et les exigences

Afin d'améliorer la capacité d'examen commercial dans le mode maritime, l'ASFC a poursuivi ses efforts pour équiper ses installations d'examen des conteneurs maritimes d'une technologie d'imagerie améliorée permettant d'inspecter les conteneurs maritimes et les grands moyens de transport ciblés pour le contrôle.

Afin d'appuyer les efforts mondiaux du Canada en matière de droits de la personne, l'ASFC a continué de travailler en étroite collaboration avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada afin d'identifier et d'intercepter les marchandises qui pourraient avoir été produites par le travail forcé.

Les importateurs se conforment aux exigences en matière de revenus

En octobre 2024, le système de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) est devenu le système officiel d'enregistrement permettant aux importateurs et aux autres partenaires de la chaîne commerciale d'évaluer et de payer les droits et taxes. Le lancement externe de la GCRA est une étape importante pour l'ASFC dans la modernisation des processus nécessaires à l'évaluation, à la perception, à la gestion et à la déclaration des recettes.

Les producteurs canadiens sont protégés contre les importations injustement sous-évaluées et subventionnées

Dans l'optique de se prémunir contre les pratiques commerciales déloyales, de défendre les producteurs nationaux et de protéger les emplois canadiens, l'ASFC a mené un total de 11 enquêtes en dumping et en subventionnement en 2024-2025 dans le cadre de l'application de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*. Ces enquêtes sont menées conjointement avec celles du Tribunal canadien du commerce extérieur sur le préjudice causé à l'industrie canadienne par le dumping et les subventionnements. L'ASFC a également mis à jour les mesures correctives commerciales afin de maintenir leur pertinence et leur efficacité dans un contexte de marché mondial en constante évolution, et a enquêté sur les cas

potentiels de contournement des mesures correctives commerciales du Canada afin de maintenir des conditions de concurrence équitables pour les industries canadiennes.



En 2024-2025, l'ASFC a administré un total de 155 mesures d'antidumping et de subventionnement en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, ce qui a directement contribué à protéger environ 45 000 emplois canadiens et 18,4 milliards de dollars de production canadienne.

Les programmes des voyageurs et des négociants dignes de confiance améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des commerçants à faible risque préapprouvés

Le programme bilatéral NEXUS entre le Canada et les États-Unis soutient les communautés et les intérêts économiques des deux côtés de la frontière en accélérant le passage des voyageurs présélectionnés et en permettant aux agents frontaliers de se concentrer davantage sur les secteurs à haut risque. L'ASFC a augmenté sa capacité de traitement des demandes afin d'améliorer le traitement des demandes des membres actuels et éventuels du programme NEXUS.

Les programmes de l'ASFC pour les négociants dignes de confiance simplifient le processus frontalier pour les négociants préapprouvés à faible risque, ceci afin de faciliter le mouvement du commerce transfrontalier. Le programme Partenaires en protection permet à l'ASFC de collaborer avec les entreprises pour renforcer la sécurité des frontières et de la chaîne commerciale, tandis que le programme d'Autocotisation des douanes simplifie les exigences en matière d'importation afin que les envois à faible risque puissent être traités rapidement et efficacement à la frontière, ce qui permet aux entreprises d'économiser du temps et de l'argent.

Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun

Le Programme de recours offre aux particuliers et aux entreprises un mécanisme accessible leur permettant de demander un examen impartial des décisions prises par l'ASFC en vertu de la législation frontalière, notamment la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* et la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, ainsi que des décisions prises dans le cadre du Programme des voyageurs dignes de confiance.

Le Programme de recours est également responsable de la gestion du mécanisme de plaintes du public de l'ASFC. En octobre 2024, le projet de loi C-20, *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*, a reçu la sanction royale. La Commission d'examen et de traitement des plaintes du public sera l'organisme d'examen indépendant pour l'ASFC et la Gendarmerie royale du Canada. La Commission aura le pouvoir d'enquêter et d'examiner les plaintes du public concernant les programmes, les politiques et les niveaux de service, ainsi que la conduite des employés de l'ASFC. En outre, elle aura le pouvoir d'engager des examens des activités de l'ASFC qui ne sont pas liées à la sécurité nationale et au renseignement, et d'examiner les réponses de l'Agence à des incidents graves. La Division des plaintes du public et des examens externes de l'ASFC, qui relève de la Direction générale de recours, des normes et de l'intégrité des programmes, appuiera les nouvelles fonctions et responsabilités de la Commission.

Initiatives supplémentaires

L'ASFC a fait progresser son programme politique dans les domaines du commerce, des échanges et des voyageurs, notamment en élaborant des propositions budgétaires, législatives et réglementaires visant à soutenir le mandat de l'Agence. Les points saillants pour 2024-2025 sont les suivants :

- Mettre en œuvre des surtaxes réciproques sur une gamme de produits industriels et manufacturés en réponse aux droits de douane unilatéraux imposés par les États-Unis.
- Poursuivre des modifications réglementaires permettant à l'ASFC d'avoir un accès continu à des données électroniques préalables, exactes et à jour sur les marchandises importées dans le cadre du Programme des messageries d'expéditions de faible valeur, afin de cerner et de traiter les risques pour la santé, la sécurité et les recettes liés aux marchandises arrivant par messagerie.
- Poursuivre les modifications législatives à la *Loi sur les douanes* afin de renforcer l'application de la loi à la frontière en exigeant que des installations appropriées soient mises à la disposition des agents de l'ASFC afin de procéder à l'examen des marchandises exportées.
- Poursuivre les modifications législatives visant à renforcer la capacité de l'ASFC à mener des enquêtes approfondies et à porter des accusations dans les affaires de stupéfiants liées à la frontière afin de lutter contre les groupes criminels organisés.
- Poursuivre les investissements visant à améliorer les moyens de détection et d'examen dans tous les modes de transport et à accroître la capacité de l'ASFC à examiner et à intercepter les drogues synthétiques illicites, les précurseurs chimiques et les armes à feu illégales.
- Poursuivre les modifications législatives à la *Loi sur les douanes* afin de remédier aux risques de sécurité et aux obstacles à l'efficacité du commerce qui existent depuis longtemps dans les principaux ports maritimes du Canada, en exigeant que les conteneurs d'expédition à haut risque ciblés par l'ASFC soient présentés pour examen de manière opportune et cohérente.
- Poursuivre les modifications réglementaires visant à clarifier le calcul de la valeur en douane des marchandises importées afin de combler les lacunes réglementaires existantes qui profitent indûment aux entreprises situées à l'extérieur du Canada.
- Créer une Unité de surveillance du marché chargée uniquement de contrôler et de soutenir la mise à jour des mesures de redressement commercial, protégeant ainsi les travailleurs et les entreprises canadiens contre les pratiques commerciales déloyales et favorisant une plus grande transparence et une meilleure prévisibilité du marché.
- Élaborer des modifications législatives et réglementaires dans le cadre de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* afin d'introduire de nouvelles compétences, entrées en vigueur le 1^{er} avril 2025, renforçant ainsi la capacité de l'ASFC à détecter et à déjouer les mouvements transfrontaliers de flux financiers illicites issus du commerce international. L'ASFC a également pris des mesures pour mettre en œuvre ces

pouvoirs en créant un nouveau groupe d'enquêteurs réglementaires et en établissant une Unité de transparence commerciale afin de lutter contre la menace que représentent les flux financiers illicites liés au commerce, notamment les produits de la criminalité, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions.

En outre, l'ASFC a fait progresser des initiatives dans les domaines suivants :

- **Personnel de première ligne** : L'ASFC a pris des mesures pour améliorer les efforts de recrutement et de maintien en poste du personnel de première ligne grâce à une stratégie de recrutement qui soutient les priorités de l'Agence et le renouvellement de la main-d'œuvre. L'Agence s'efforce de maintenir une main-d'œuvre hautement performante, adaptable et diversifiée, représentative de la population qu'elle sert, tout en concentrant ses efforts de recrutement de première ligne sur des groupes clés tels que les anciens combattants, les agents étudiants des services frontaliers et les personnes ayant un droit prioritaire selon la Commission de la fonction publique. L'Agence s'efforce de mieux harmoniser le déploiement des recrues avec ses besoins opérationnels et ses exigences en matière de langues officielles.
- **Infrastructure frontalière** : Dans le prolongement des efforts continus visant à renforcer l'infrastructure frontalière, l'ASFC a considérablement avancé dans les préparatifs en vue de l'ouverture du point d'entrée canadien au pont international Gordie-Howe. Ceci comprend l'installation presque terminée du mobilier, des aménagements, de l'équipement spécialisé et de la technologie de détection, ainsi que l'embauche de 80 % du personnel nécessaire au fonctionnement du point d'entrée. Parallèlement, l'Agence a fait progresser le Projet des postes frontaliers terrestres, qui vise à reconstruire plusieurs points d'entrée terrestres sur plusieurs années, dont les réalisations suivantes en 2024-2025 :
 - Achèvement de la construction de deux nouveaux points d'entrée à Bloomfield (Nouveau-Brunswick) et Sainte-Aurélie (Québec), et lancement des travaux de construction du point d'entrée de Saint-Bernard-de-Lacolle, le passage frontalier terrestre le plus achalandé du Québec.
 - Lancement des appels d'offre pour la planification et la conception des projets Pacific Highway (Colombie-Britannique), St-Armand (Québec), Pleasant Camp (Colombie-Britannique), Paterson (Colombie-Britannique), Wild Horse (Alberta), Regway (Manitoba), Sprague (Manitoba) et St-Léonard (Nouveau-Brunswick).
- **Réconciliation avec les peuples autochtones** : Guidée par son cadre et sa stratégie en matière d'affaires autochtones, l'ASFC continue d'être une organisation de premier plan qui s'engage, coopère et établit des partenariats avec les peuples autochtones afin de fournir des services frontaliers intégrés qui soutiennent les priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique, tout en facilitant la libre circulation des personnes et des marchandises admissibles. Les faits saillants pour 2024-2025 comprennent :
 - Soutenir la mise en œuvre complète de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et, plus précisément, la mesure 52 du plan d'action prioritaire commun, visant à relever les défis complexes liés au passage des frontières et

à la migration auxquels sont confrontés les peuples autochtones séparés par les frontières internationales du Canada.

- Collaborer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour mettre en œuvre des mesures temporaires visant à réunir les familles autochtones séparées par la frontière canadienne. Ces efforts améliorent la mobilité transfrontalière et le regroupement familial des Autochtones séparés par la frontière entre le Canada et les États-Unis.
- Renforcer les relations avec les partenaires autochtones en adoptant une approche de nation à nation, notamment en créant une table de concertation technique axée sur la sûreté et la sécurité, dans le cadre de l'initiative de collaboration de l'Alliance frontalière du traité de Jay.
- Mettre en œuvre les recommandations du [Rapport sur les questions liées aux Premières Nations et au passage de la frontière](#), rédigé par le représentant spécial du ministre, afin de préserver l'honneur de la Couronne en respectant les obligations découlant des traités modernes et les droits prévus à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, grâce à la consultation et à la coopération avec les peuples autochtones.
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport [Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation](#) en assurant le suivi et en rendant compte des progrès réalisés pour éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les employés autochtones. L'ASFC a mis en place des cercles de travail structurés de manière à fournir des informations entre les domaines du programme et les employés autochtones en ce qui concerne les cinq piliers définis dans le rapport *Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation*, soient : recrutement et rétention, compétence culturelle, apprentissage et développement, gestion des talents, et création d'un espace sûr.
 - Par exemple, en février 2025, le Programme national de recrutement des agents de l'ASFC a créé un forum de travail sur l'engagement des Autochtones afin d'aider à éliminer les obstacles auxquels ils font face, notamment en ce qui concerne les efforts de sensibilisation, le processus de sélection des agents stagiaires, la formation de base des agents et les programmes de perfectionnement des agents.
 - En outre, l'ASFC a continué à mettre en œuvre son programme de mentorat pour les candidats autochtones, qui vise à mettre en relation des candidats autochtones autodéclarés avec des employés autochtones mentors, offrant un soutien et des conseils personnalisés tout au long du processus de sélection des agents stagiaires, afin d'améliorer leur expérience d'embauche et leur taux de réussite global.

Principaux risques

Dans le contexte de sa responsabilité essentielle en matière de gestion de la frontière, l'augmentation exponentielle des importations liées au commerce électronique reste un défi opérationnel pour l'ASFC. En lien avec ses efforts continus pour suivre cette tendance, l'Agence a mis au point le système Commerce électronique – Inspections et notation d'examens, qui devrait être mis en service de manière

progressive en 2025-2026 et qui devrait améliorer le ciblage des risques dans le flux des envois de faible valeur par messagerie en utilisant l'automatisation et l'analyse des données pour intercepter la contrebande.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats

Tableau 10 : Aperçu des ressources requises pour la gestion de la frontière

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	1 776 503 392 \$	2 039 470 797 \$
Équivalents temps plein	12 243	11 404

La [section « Finances » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) et la [section « Personnel » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La responsabilité essentielle de l'ASFC en matière de gestion de la frontière appuie les priorités gouvernementales suivantes :

- **Analyse comparative entre les sexes Plus:** Pour obtenir des détails sur la façon dont l'ASFC met en œuvre l'ACS Plus dans l'ensemble de l'organisation, veuillez consulter notre [Tableau de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus](#).
- **Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable:** Pour obtenir des détails sur la façon dont l'ASFC contribue au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, veuillez consulter notre [Stratégie ministérielle de développement durable \(SMDD\) de 2023 à 2027](#), ainsi que notre [Rapport sur la SMDD pour 2024 à 2025](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle de l'ASFC en matière de gestion de la frontière est appuyée des programmes suivants :

- Ciblage
- Collecte et analyse du renseignement
- Filtrage de sécurité
- Facilitation de la circulation des voyageurs et conformité
- Facilitation et conformité des opérations commerciales
- Facilitation et conformité des échanges commerciaux
- Droits d'antidumping et compensateurs
- Voyageurs dignes de confiance
- Négociants dignes de confiance
- Recours
- Constitution des forces
- Immeubles et équipement

- Soutien technologique régional

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour la gestion de la frontière sur la [page « Résultats » de l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 2 : Exécution de la loi à la frontière

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

L'ASFC contribue à la sécurité du Canada en appuyant le système d'immigration et de réfugiés lors de la détermination de la recevabilité d'une personne au Canada, en prenant les mesures appropriées liée à l'immigration lorsque cela est nécessaire et en soutenant la poursuite des personnes qui enfreignent nos lois.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#), en particulier aux sous-domaines « Sûreté et sécurité » et « Justice et droits de la personne », en protégeant les frontières du Canada ainsi qu'en soutenant l'application juste et équitable des lois et des exigences liées aux frontières du Canada.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement de l'ASFC par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à sa responsabilité essentielle d'exécution de la loi à la frontière.

Tableau 11 : Les enquêtes en matière d'immigration identifient les personnes inadmissibles au Canada
Le tableau 11 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les enquêtes en matière d'immigration identifient les personnes inadmissibles au Canada » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage d'enquêtes en matière d'immigration entraînant la désignation d'une personne comme étant interdite de territoire au Canada	Au moins 55 %	Mars 2025	• 2022-2023: 78 % • 2023-2024: 78 % • 2024-2025: 75 %

Tableau 12 : Les personnes sont placées en alternatives à la détention dans la mesure du possible, ou placées dans le centre de détention le plus approprié en fonction de leur profil de risque

Le tableau 12 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les personnes sont placées en alternatives à la détention dans la mesure du possible, ou placées dans le centre de détention le plus approprié en fonction de leur profil de risque » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Personnes libérées en vertu de solutions de rechange à la détention comme pourcentage de toutes les personnes détenues	Au moins 25 %	Mars 2025	• 2022-2023: 35 % • 2023-2024: 37 % • 2024-2025: 40 %
Pourcentage de personnes détenues dans des établissements appropriés en fonction de leur profil de risque évalué	Au moins 85 %	Mars 2025	• 2022-2023: 91 % • 2023-2024: 91 % • 2024-2025: 91 %

Tableau 13 : Les positions du ministre sont représentées de manière appropriée dans les processus décisionnels en matière d'immigration et de réfugiés

Le tableau 13 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les positions du ministre sont représentées de manière appropriée dans les processus décisionnels en matière d'immigration et de réfugiés » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage d'audiences concernant l'interdiction de territoire, la détention et les appels où la position du ministre est confirmée par la Section de l'immigration et la Section d'appel de l'immigration	Au moins 70 %	Mars 2025	• 2022-2023: 83 % • 2023-2024: 86 % • 2024-2025: 84 %
Pourcentage des audiences de réfugiés où la position du ministre est confirmée par la Section de la protection des réfugiés et la Section d'appel des réfugiés	Au moins 70 %	Mars 2025	• 2022-2023: 75 % • 2023-2024: 76 % • 2024-2025: 75 %

Tableau 14 : Les étrangers interdits de territoire sont traités en priorité et renvoyés rapidement du Canada

Le tableau 14 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les étrangers interdits de territoire sont traités en priorité et renvoyés rapidement du Canada » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage de ressortissants étrangers hautement prioritaires renvoyés du Canada (pour des motifs graves d'interdiction de territoire, comme la criminalité, la perpétration de crimes de guerre, la sécurité)	Au moins 80 %	Mars 2025	• 2022-2023: 89 % • 2023-2024: 90 % • 2024-2025: 92 %
Pourcentage de renvois sans obstacle connu	Au moins 80 %	Mars 2025	• 2022-2023: 66 % • 2023-2024: 67 % • 2024-2025: 71 %*

* Le nombre total de renvois exécutés en 2024-2025 a augmenté d'environ 10 % par rapport à 2023-2024, ce qui a entraîné une hausse d'environ 4 % du résultat de rendement pour 2024-2025 par rapport à 2023-2024. La poursuite de l'amélioration de ce résultat a été freinée par la croissance importante du nombre de cas de renvoi, qui a augmenté d'environ 77 % et qui est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile déboutés. L'ASFC a mis en œuvre un plan d'action en matière de renvoi afin de réduire le nombre croissant de cas de renvoi.

Tableau 15 : Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables

Le tableau 15 présente la cible, la date d'atteinte de la cible, et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Nombre de renvois aux fins de poursuites acceptés par le Service de poursuites pénales du Canada (SPPC), exprimé en pourcentage du nombre total de renvois au SPPC	Au moins 85 %	Mars 2025	• 2022-2023: 94 % • 2023-2024: 90 % • 2024-2025: 94 %
Pourcentage de poursuites conclues ayant abouti à une condamnation	Au moins 80 %	Mars 2025	• 2022-2023: 82 % • 2023-2024: 75 % • 2024-2025: 66 %*

* Bien que le résultat soit inférieur à la cible, il ne révèle pas de problèmes systémiques à résoudre, car très peu de cas de non-condamnation ont été le résultat d'acquittements prononcés au procès. La plupart des cas de non-condamnation sont dus à des décisions de poursuite de nature administrative, comme le tri de l'inventaire des mandats criminels et la suspension des poursuites dans les anciens dossiers.

La [section « Résultats » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle de l'ASFC en matière d'exécution de la loi à la frontière en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans son plan ministériel pour l'exercice.

Les enquêtes en matière d'immigration identifient les personnes inadmissibles au Canada

L'ASFC a continué de concentrer ses ressources d'enquête internes au pays autour des cas d'immigration à haut risque, en accordant la priorité à la sécurité nationale, à la criminalité, au crime organisé et aux violations des droits de la personne et des droits internationaux. Les opérations d'exécution de la loi en matière d'immigration de l'Agence ont été appuyées par sa stratégie de gestion des mandats, qui met l'accent sur les cas graves de mandats d'interdiction de territoire.



En 2024-2025, l'ASFC a conclu 47 014 enquêtes en matière d'immigration, et 75 % des personnes identifiées ont été déclarées inadmissibles au Canada.

L'ASFC a continué d'appliquer la désignation du régime iranien, en vertu de laquelle les hauts fonctionnaires qui ont servi sous ce régime sont déclarés inadmissibles au Canada. Le rôle de l'Agence consiste à enquêter sur les personnes qui ont servi sous le régime iranien au Canada et à les renvoyer devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour des audiences d'admissibilité.



En vertu de la désignation du régime iranien, 114 personnes au total ont fait l'objet d'enquêtes en matière d'immigration, dont 20 ont été déclarées inadmissibles à la suite de ces enquêtes.

Les personnes sont placées en alternatives à la détention dans la mesure du possible, ou placées dans le centre de détention le plus approprié en fonction de leur profil de risque

S'appuyant sur son Cadre national en matière de détention liée à l'immigration, l'ASFC a continué à utiliser la détention comme mesure de dernier recours, uniquement après que ses agents aient examiné toutes les solutions de rechange à la détention, les facteurs particuliers au cas, les répercussions possibles de la mise en liberté, et d'autres considérations pertinentes. D'autres considérations peuvent inclure l'existence de motifs raisonnables de croire qu'un ressortissant étranger ou un résident permanent représente un danger pour le public ou est peu susceptible de se présenter à une procédure d'immigration. Fondées sur des décisions cohérentes et fondées sur les risques, les solutions de rechange à la détention sont utilisées pour les personnes dont le risque peut être atténué de manière appropriée tout en étant libérées dans la communauté. De plus, la collaboration étroite de l'Agence avec la Croix-Rouge canadienne permet d'offrir des services de surveillance documentée de la détention dans les cas où la détention est nécessaire. Ces initiatives visent à garantir que les détenus qui ne peuvent être libérés dans la communauté sont hébergés dans les centres de surveillance de l'immigration de l'ASFC ou dans d'autres établissements appropriés, et qu'ils sont traités conformément aux obligations nationales et internationales applicables.



En 2024-2025, 40 % de toutes les personnes détenues ont été libérées grâce à des mesures de rechange à la détention, et leurs risques ont été correctement évalués et atténués par le programme de mesures de rechange à la détention.

Les positions du ministre sont représentées de manière appropriée dans les processus décisionnels en matière d'immigration et de réfugiés

L'ASFC a continué à soutenir la gestion efficace de ses activités liées aux audiences en élaborant du matériel de formation et des lignes directrices actualisés concernant les audiences devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. L'Agence a également continué à soutenir le triage efficace des demandes d'asile en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada par l'intermédiaire du Centre intégré d'analyse des demandes dans la région du Grand Toronto.



En 2024-2025, l'ASFC a trié un total de 72 610 demandes d'asile, ce qui représente une augmentation d'environ 50 % par rapport à l'exercice précédent.

Les étrangers interdits de territoire sont traités en priorité et renvoyés rapidement du Canada

L'ASFC a continué à effectuer des renvois en s'appuyant sur un solide régime de gestion des risques. Les cas graves d'interdiction de territoire (c'est-à-dire ceux qui touchent à la sécurité nationale, à la criminalité, au crime organisé et/ou aux violations des droits de la personne) sont considérés comme la priorité absolue pour la sûreté et la sécurité du Canada et de ses citoyens, tout comme les demandeurs d'asile en situation irrégulière déboutés en raison de leur incidence sur l'intégrité du programme et le système d'asile du Canada. Les demandeurs d'asile déboutés qui sont entrés au Canada par des points d'entrée désignés constituent la priorité suivante, suivis de toutes les autres personnes interdites de territoire. Les cas sont triés en fonction des priorités et attribués sans délai afin de faciliter les renvois en temps opportun.



L'ASFC a effectué un total de 18 084 renvois en 2024-2025, ce qui représente une augmentation d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent. L'ASFC a continué de donner la priorité aux renvois dans les cas d'interdiction de territoire grave et aux demandeurs d'asile en situation irrégulière déboutés, dont 92 % ont été renvoyés.

L'ASFC a continué de collaborer avec ses partenaires fédéraux pour relever les défis liés à l'obtention des documents de voyage requis auprès des pays pouvant se montrer peu coopératifs dans le cadre des opérations de renvoi, car ce manque de coopération reste l'obstacle le plus courant au renvoi. L'Agence a également continué d'encourager les renvois volontaires et a continué d'exploiter sa ligne d'assistance téléphonique sur les renvois, qui permet aux ressortissants étrangers d'appeler pour poser des questions sur le programme ou obtenir des renseignements sur des cas particuliers.

Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables

L'ASFC a continué de se concentrer sur les enquêtes et les poursuites contre les personnes et les entreprises qui enfreignent la législation canadienne relative aux frontières, en mettant l'accent sur les cas complexes de fraude impliquant des personnes et des organisations qui constituent une menace pour le système d'immigration, l'économie et les collectivités du Canada. En collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, l'ASFC s'efforce de renforcer le cadre de gouvernance et d'application de la loi adapté à ceux qui offrent des services de consultation aux personnes cherchant à entrer ou à rester au Canada. Les autres priorités opérationnelles sont principalement axées sur les cas de fraude commise par les organisateurs et les facilitateurs d'infractions graves en matière d'immigration, notamment le passage de clandestins, la fraude en matière d'emploi et les infractions à l'immigration impliquant des consultants en immigration, ainsi que les infractions douanières graves, notamment la fraude commerciale, le blanchiment d'argent lié au commerce, et la contrebande d'armes à feu et d'armes.



En 2024-2025, 109 cas ont donné lieu à des condamnations pour des infractions frontalières à la suite d'enquêtes criminelles menées par l'ASFC, notamment les condamnations suivantes :

- 33 cas de contrebande d'armes à feu et d'armes;
- 13 cas de trafic de personnes;
- 6 cas impliquant des consultants en immigration frauduleux;
- 8 cas de fraude commerciale.

En outre, un nombre important d'autres cas font toujours l'objet d'une enquête ou de poursuites judiciaires. Il convient de noter qu'une affaire comporte généralement plusieurs chefs d'accusation et peut concerner plus d'un type d'infraction.

Les interdictions liées à la contrebande à la frontière par l'ASFC sont souvent fondées sur son programme de renseignement et mènent régulièrement à des poursuites pénales. Par exemple, en juin 2024, les services de renseignement de l'ASFC ont renvoyé un individu pour un examen secondaire où un chargeur d'arme à feu chargé et un fusil de type AR volé ont été trouvés, ce qui a donné lieu à des condamnations liées aux armes. Une autre affaire survenue en juin 2024 concernait une tentative de contrebande d'armes à feu par un individu. Des dispositifs interdits ont été saisis et plusieurs accusations ont été portées en vertu de la *Loi sur les douanes* et du *Code criminel*, ce qui a conduit à une peine d'emprisonnement de trois ans.

Initiatives supplémentaires

Conformément à son programme politique, l'ASFC a mis en œuvre une série d'initiatives visant à faciliter l'immigration et à assurer une application équilibrée de la loi grâce à des mesures législatives, réglementaires et politiques ayant pour but de soutenir la sécurité publique, la facilitation de l'immigration et l'intégrité des programmes. Les points saillants pour 2024-2025 sont les suivants :

- Publication des modifications réglementaires finales permettant à un délégué du ministre de délivrer une mesure de renvoi directement à un point d'entrée pour des infractions criminelles transfrontalières simples, telles que le port d'une arme dissimulée, le trafic de drogues ou la possession non autorisée d'une arme à feu.
- Poursuite de l'élargissement des pouvoirs des agents afin qu'ils puissent délivrer des ordonnances de renvoi dans les cas simples d'interdiction de territoire, afin de réduire au minimum la nécessité de renvoyer ces cas au Canada pour des audiences d'admissibilité, car il s'agit d'un processus relativement long et coûteux.
- Soutien au projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*, qui a reçu la sanction royale en juin 2024, élargissant ainsi les motifs pour lesquels les informations utilisées dans les procédures d'application de la loi en matière d'immigration peuvent être protégées contre la divulgation.
- Publication des premières mises à jour des règlements régissant les demandes de dispense ministérielle liées à des motifs d'interdiction de territoire graves afin d'améliorer le processus de demande et de mieux tenir compte des antécédents du demandeur en matière de conformité aux lois sur l'immigration.
- Révision du cadre de recouvrement des coûts de l'ASFC afin de réajuster les divers frais et droits en fonction des coûts opérationnels courants et de favoriser une plus grande conformité aux exigences de l'ASFC.

À l'appui de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, l'ASFC a poursuivi ses efforts pour évaluer les répercussions de la violence fondée sur le sexe, y compris la traite des personnes, dans l'ensemble de ses cadres stratégiques en matière d'application de la loi en matière d'immigration et d'interdiction de territoire. Des propositions législatives et réglementaires sont en cours d'élaboration afin de combler les lacunes identifiées, qui seront soumises à l'approbation du gouvernement et du Parlement. L'objectif est d'améliorer les politiques existantes en matière d'application des lois sur l'immigration et d'interdiction de territoire afin de tenir compte des considérations particulières relatives aux personnes qui ont été victimes de traite des êtres humains et de violences sexistes, et d'ainsi éviter de traumatiser à nouveau les victimes et les survivants par mégarde.

L'ASFC a continué d'appuyer les mesures d'immigration pour les personnes touchées par l'invasion russe en Ukraine, tout en collaborant avec ses partenaires fédéraux pour appliquer les sanctions en réponse à l'invasion russe et aux violations des droits de la personne.

Principaux risques

Dans le contexte de sa responsabilité essentielle en matière d'exécution de la loi à la frontière, l'ASFC a continué de se concentrer sur les événements géopolitiques ayant une incidence sur ses opérations d'immigration, tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'effondrement de l'ancien gouvernement de la République islamique d'Afghanistan et le conflit en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces événements ont eu des répercussions sur les opérations frontalières en raison des mesures

spéciales d'immigration et des initiatives de réinstallation mises en place pour les personnes touchées, en plus des pressions existantes sur le système d'asile causées par la migration irrégulière.

Parallèlement, les processus de renvoi des personnes inadmissibles ont rencontré des difficultés en raison du manque de coopération de certains gouvernements étrangers dans la délivrance de documents de voyage permettant de rapatrier leurs ressortissants étrangers en temps opportun. L'Agence a pris des mesures pour moderniser ses centres de détention pour immigrants afin de permettre la détention sécurisée des personnes à haut risque, notamment en augmentant les outils, la formation et les ressources humaines consacrés à la gestion sécuritaire et humaine des personnes à haut risque. L'Agence travaille en collaboration avec ses partenaires fédéraux et met en œuvre des stratégies visant à renforcer ses opérations dans l'ensemble du continuum de l'immigration.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats

Tableau 16 : Aperçu des ressources requises pour l'exécution de la loi à la frontière

Le tableau 16 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	365 361 907 \$	427 496 353 \$
Équivalents temps plein	2 011	2 170

La [section « Finances » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) et la [section « Personnel » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La responsabilité essentielle de l'ASFC en matière d'exécution de la loi à la frontière appuie les priorités gouvernementales suivantes :

- **Analyse comparative entre les sexes Plus:** Pour obtenir des détails sur la façon dont l'ASFC met en œuvre l'ACS Plus dans l'ensemble de l'organisation, veuillez consulter notre [Tableau de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle de l'ASFC en matière d'exécution de la loi à la frontière est appuyée par les programmes suivants :

- Enquêtes en matière d'immigration
- Détentions
- Audiences
- Renvois
- Enquêtes criminelles

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour l'exécution de la loi à la frontière sur la [page « Résultats » de l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui appuient un ministère dans son travail visant à remplir ses obligations générales et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente des détails sur la façon dont l'ASFC a obtenu des résultats pour ses services internes.

Améliorer les pratiques de gestion de l'ASFC

L'ASFC a continué de renforcer ses pratiques d'approvisionnement par l'intermédiaire de son Comité exécutif d'examen de l'approvisionnement, afin d'assurer une surveillance de haut niveau de toutes les activités contractuelles en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources, tout en prenant des mesures pour réduire sa dépendance à l'égard des consultants externes. Cela profitera à l'Agence en renforçant sa gestion des ressources publiques, tout en offrant une plus grande assurance au Parlement et aux Canadiens.

L'ASFC prend d'autres mesures pour appuyer la priorité accordée par le greffier du Conseil privé aux valeurs et à l'éthique. Le Code de conduite de l'ASFC énonce les comportements attendus des employés à tous les niveaux et sert de guide pour interagir avec les autres, prendre des décisions éclairées et travailler dans un environnement professionnel fondé sur des valeurs. De plus, l'Agence sensibilise davantage ses employés aux valeurs et à l'éthique grâce à un dialogue continu à tous les niveaux. Par exemple, une campagne sur l'excellence en gestion a été lancée, comprenant une série de vidéos concises qui explorent des sujets clés fondés sur les valeurs, l'éthique et les principes fondamentaux d'une gestion efficace. Cette initiative améliore l'accessibilité et l'engagement de tous les employés, en particulier ceux qui ne peuvent pas assister à des séances en personne en raison des exigences

opérationnelles. De plus, l'Agence a mis en place des déclarations annuelles sur les conflits d'intérêts, qui complètent les rappels réguliers de conformité aux instruments de valeurs et d'éthique qui ont été intégrés au cycle de gestion du rendement.

Soutenir un lieu de travail moderne et sain

L'ASFC a poursuivi ses efforts pour favoriser un milieu de travail moderne, sain et solidaire où les employés sont valorisés et engagés, ainsi qu'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive qui reflète la population canadienne. Les points saillants pour 2024-2025 sont les suivants :

- **Stratégie de gestion des personnes** : L'Agence s'engage à atteindre l'excellence en matière de gestion des ressources humaines grâce à une planification rigoureuse, à des structures organisationnelles bien conçues, à des efforts de recrutement et de rétention ciblés et fructueux, à des programmes de formation, de perfectionnement et de rétroaction significatifs pour les employés, à la promotion de milieux de travail sains et respectueux, et à une gestion saine des ressources humaines. L'Agence joue un rôle central dans la réussite de ses opérations de première ligne et de ses services généraux en fournissant des programmes et des services de gestion des ressources humaines de haute qualité, tout en agissant comme partenaire stratégique et accélérateur d'entreprise.
- **Stratégie de mieux-être** : L'Agence met en œuvre sa Stratégie de mieux-être pour 2024 à 2028, qui repose sur quatre priorités stratégiques : améliorer le mieux-être sur le terrain, aider les gestionnaires à créer des lieux de travail sains, s'adapter à une réalité professionnelle en constante évolution, et mettre en place un système de gestion du mieux-être.
- **Stratégie nationale de recrutement et de sensibilisation des agents** : L'Agence met en œuvre sa Stratégie nationale pluriannuelle de recrutement et de sensibilisation des agents et son plan d'action connexe afin de recruter des personnes issues de milieux diversifiés qui démontrent le potentiel nécessaire pour acquérir les compétences et le caractère requis pour défendre les valeurs de l'Agence. La stratégie et le plan d'action qui l'accompagne visent à mettre en place des processus de sélection plus efficaces et efficients, en ciblant les lacunes connues en matière de représentation dans le cadre de l'équité en emploi, les exigences linguistiques opérationnelles, et la dotation en personnel des points d'entrée de petite taille, éloignés ou difficiles à pourvoir. Les quatre volets principaux de la stratégie sont les peuples autochtones, les femmes, les candidats bilingues et les personnes handicapées, tout en incluant la communauté 2ELGBTQI+ et en tenant compte des réalités distinctes vécues par les employés noirs.
- **Plan d'action de lutte contre le racisme, de l'équité, de la diversité et d'inclusion** : L'Agence met en œuvre son Plan d'action de lutte contre le racisme, de l'équité, de la diversité et d'inclusion pour 2024 à 2027, qui vise à bâtir une organisation inclusive et représentative où chacun se sent valorisé et respecté. Ce plan d'action se concentre sur trois priorités : combler les lacunes en matière de représentation et soutenir le développement de carrière et la rétention des employés, favoriser l'inclusion et l'appartenance, et améliorer la communication et démontrer la responsabilité des dirigeants.

- **Plan d’accessibilité** : L’Agence met en œuvre son Plan d’accessibilité pluriannuel afin d’éliminer les obstacles à l’accessibilité pour les personnes handicapées et de permettre à tous de participer de manière égale à l’ensemble de l’organisation. L’Agence continue de faire participer les personnes handicapées à l’élaboration et à la mise en œuvre de ses politiques et programmes.
- **Plan d’action sur les langues officielles** : L’Agence met en œuvre son Plan d’action sur les langues officielles pour 2024 à 2028, qui a été mis à jour afin de refléter les réformes prévues dans la *Loi sur les langues officielles* modernisée. Grâce à ce plan d’action, l’Agence sera mieux en mesure de fournir au public des services dans la langue officielle de son choix. L’ASFC est une organisation représentative dont l’effectif reflète la population qu’elle dessert.

Soutenir une organisation efficace grâce aux technologies de l’information, à la cybersécurité et à l’analyse des données

L’ASFC fait évoluer en permanence ses applications, ses logiciels et son matériel informatique afin de soutenir les opérations frontalières et de mettre en place un environnement informatique moderne et sécurisé où les systèmes nationaux et les processus opérationnels connexes sont gérés de manière rentable, où l’innovation peut être facilement introduite pour accroître la valeur commerciale et où la rationalisation est effectuée selon les besoins pour remédier à la dette technique.

L’ASFC a renforcé sa posture en matière de cybersécurité en créant une Direction de la cybersécurité en avril 2024, dans le but de collaborer avec des partenaires internes et externes pour élaborer et mettre en œuvre un programme de sécurité de premier ordre et fournir des solutions sûres et sécurisées pour protéger les frontières canadiennes. L’Agence a renforcé ses mécanismes de défense en matière de cybersécurité en augmentant ses capacités et en acquérant de nouveaux outils pour renforcer ses cybercapacités, tout en renforçant la sensibilisation à la sécurité dans l’ensemble de l’organisation et en favorisant un changement de culture vers une approche axée sur la sécurité dès la conception.

Des solutions clés pour la cybersécurité et la sécurité des technologies de l’information sont en cours de mise en œuvre, telles que la maturation des moyens de l’ASFC en matière de gestion des identités, des informations d’identification et des accès, la maturation et la modernisation des pratiques d’évaluation des risques grâce à une approche axée sur les activités, et la stabilisation et la maturation de la protection des points d’accès. En outre, l’Agence prend des mesures pour renforcer ses mesures de protection internes et des frontières, améliorer sa détection et sa réponse aux menaces, et tirer parti des solutions d’entreprise fournies par Services partagés Canada, conformément à la stratégie de cybersécurité d’entreprise du gouvernement du Canada.

L’ASFC améliore la maturité de ses capacités en matière de données, d’analyse et d’intelligence artificielle grâce à la mise en œuvre de sa Stratégie des données 2.0. Dans le cadre de cette stratégie, l’Agence consolide toutes les données prioritaires dans une plateforme intégrée unique basée sur le cloud, qui servira de source faisant autorité pour les rapports d’entreprise. Cet environnement de données unifié soutient un modèle en étoile qui favorise la cohérence et la gouvernance, tout en accordant une autonomie aux secteurs d’activité et en leur permettant d’explorer et d’analyser les données de manière indépendante grâce à des outils d’analyse en libre-service. Un centre d’excellence en matière d’analyse soutient davantage ce modèle en fournissant des conseils d’experts et en encourageant les meilleures pratiques afin de maximiser la valeur des informations tirées des données.

Ensemble, ces initiatives visent à renforcer la prise de décision fondée sur des faits dans l'ensemble de l'organisation. Les premiers résultats sont déjà positifs, l'Agence tirant rapidement parti de ses capacités d'analyse améliorées et de son nouvel environnement de données consolidé pour soutenir ses efforts opérationnels dans plusieurs dossiers clés.

Soutenir les activités de l'ASFC par une communication et un partage d'informations efficaces

De nombreux intervenants comptent sur l'ASFC pour obtenir des informations claires et complètes, notamment les voyageurs, les entreprises, les parlementaires, les médias et le public canadien. Pour répondre à ce besoin, l'ASFC communique de manière proactive, transparente et accessible afin de soutenir les priorités du Canada en matière de sécurité nationale et de sécurité publique, et de faciliter le commerce et le développement économique.

Pour atteindre son public au Canada et à l'étranger, l'ASFC utilise diverses stratégies de communication, notamment des actions proactives auprès des médias, des réponses rapides aux demandes des médias et du Parlement ainsi qu'aux demandes d'information du public, et des actions sur les réseaux sociaux par le biais de diverses plateformes nationales et régionales. En interne, l'ASFC utilise des communications convaincantes et proactives pour partager des informations, créer une communauté et dialoguer avec son personnel diversifié réparti dans tout le pays et dans le monde entier.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats

Tableau 17 : Aperçu des ressources requises pour les services internes

Le tableau 17 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	507 741 063 \$	541 965 809 \$
Équivalents temps plein	2 118	3 316

La [section « Finances » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) et la [section « Personnel » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada sont tenus d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Résultats de l'ASFC pour 2024-2025 :

Tableau 18 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Comme il est indiqué dans le tableau 18 ci-dessous, l'ASFC a attribué 4.87 % de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones au cours de l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
Valeur totale des marchés ¹ attribués à des entreprises autochtones ² (A)	8 834 007,85 \$

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	181 540 618,80 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administratrice générale (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$	4,87 %
Notes de bas de table : ¹ Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000 \$. ² Aux fins de la cible d'un minimum de 5 %, les données présentées dans ce tableau reposent la définition d'une entreprise autochtone établie par Services aux Autochtones Canada, comme étant soit : une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal; une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones ; ou une entreprise qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.	

Dans son dernier plan ministériel, l'ASFC estimait qu'elle attribuerait 5,88 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones d'ici la fin de 2024-2025. Le résultat réel de 4,87 % est légèrement inférieur aux prévisions, car l'Agence se conforme aux directives visant à réduire les dépenses gouvernementales, notamment en matière d'approvisionnement en technologies de l'information, un domaine qui a toujours contribué de manière significative aux cibles d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Alors que l'ASFC réduit ses dépenses globales, en particulier dans le domaine des services informatiques, des efforts sont déployés pour diversifier les types d'achats autochtones auxquels l'Agence participe. Cependant, la décision prise en novembre 2024 par Services aux Autochtones Canada de retirer 1 100 inscrits du répertoire des entreprises autochtones a posé certains défis à ces efforts.

L'ASFC reste déterminée à atteindre ou à dépasser les cibles d'approvisionnement autochtone à l'avenir. L'Agence continue de rechercher et de diversifier les possibilités qui soutiennent les communautés autochtones et la réconciliation économique de manière significative et durable.

De plus, l'ASFC a redoublé d'efforts en 2024-2025 pour soutenir la participation des entreprises autochtones aux marchés publics fédéraux. Par exemple :

- L'Agence a utilisé des plans de participation autochtone dans certains contrats plus importants, dans le cadre desquels les soumissionnaires devaient indiquer comment leur entreprise soutenait les entreprises, les personnes et les communautés autochtones.
- L'Agence a publié une demande d'information sur le site Web « AchatsCanada » concernant la prochaine génération de services de surveillance de détention, qui comprenait plusieurs questions sur la capacité autochtone dans l'industrie de contribuer à façonner l'avenir de cette exigence.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles de l'ASFC pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars chaque année par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, l'ASFC a identifié les réductions des dépenses suivantes :

- **2023-2024** : 14 100 \$
- **2024-2025** : 66 106 000 \$
- **2025-2026** : 87 144 000 \$
- **2026-2027 et exercices suivants** : 115 941 000 \$

L'ASFC a respecté son engagement pour 2024-2025 en réduisant ses dépenses de déplacement, de services professionnels et de fonctionnement général. Elle continue de se concentrer sur la réalisation des économies ciblées tout en évitant les répercussions sur les services.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 19 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 19 montre l'argent que l'ASFC a dépensé au cours de chacun des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Gestion de la frontière	1 776 503 392	2 239 784 418	• 2022-2023: 1 693 523 022 • 2023-2024: 1 739 904 759 • 2024-2025: 2 039 470 797
Exécution de la loi à la frontière	365 361 907	450 248 015	• 2022-2023: 356 671 921 • 2023-2024: 381 536 390 • 2024-2025: 427 496 353
Total partiel	2 141 865 299	2 690 032 433	• 2022-2023: 2 050 194 943 • 2023-2024: 2 121 441 149 • 2024-2025: 2 466 967 150
Services internes	507 741 063	564 648 350	• 2022-2023: 544 347 508 • 2023-2024: 572 470 002 • 2024-2025: 541 965 809

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Total	2 649 606 362	3 254 680 783	• 2022-2023: 2 594 542 452 • 2023-2024: 2 693 911 151 • 2024-2025: 3 008 932 959

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les autorisations totales dont disposait l'ASFC en 2024-2025 dépassaient de 605,1 millions de dollars le budget principal en raison du financement supplémentaire approuvé au cours de l'exercice 2024-2025 (principalement dans le cadre du processus du budget supplémentaire), des autorisations inutilisées reportées de l'exercice précédent et des conventions collectives conclues en 2024-2025. Voici quelques exemples de financement supplémentaire pour 2024-2025 :

- Financement pour faire avancer le Projet des postes frontaliers terrestres
- Financement pour lutter contre le vol de véhicules au Canada
- Financement pour la création de l'Unité de surveillance du marché pour les mesures commerciales correctives

Les dépenses réelles de l'ASFC pour 2024-2025 ont été inférieures de 245,7 millions de dollars au total des autorisations disponibles, ce qui s'explique principalement par des changements dans les dates d'achèvement de projets d'immobilisations et d'initiatives tels que :

- Pont international Gordie-Howe
- Asile et migration irrégulière/Automatisation du contrôle de sécurité
- Centre d'examen des conteneurs maritimes
- Remplacement de l'équipement d'imagerie à grande échelle

La [section « Finances » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

Tableau 20 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 20 présente les dépenses prévues de l'ASFC au cours de trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Gestion de la frontière	1 998 495 608	1 990 643 274	1 912 210 045
Exécution de la loi à la frontière	513 244 952	482 608 584	464 788 450
Total partiel	2 511 740 560	2 473 251 858	2 376 998 495
Services internes	481 231 389	431 176 365	455 785 967

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total	2 992 971 949	2 904 428 223	2 832 784 462

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Au cours des trois prochaines années, l'ASFC continuera de financer des initiatives tels que :

- Faire progresser le Plan frontalier du Canada
- Renforcer la capacité de première ligne aux frontières du Canada
- Faire progresser le Projet des postes frontaliers terrestres
- Soutenir le Plan des niveaux d'immigration
- Modernisation de l'infrastructure frontalière à Lacolle

Voici quelques exemples d'initiatives bénéficiant d'un financement temporaire qui prendront fin au cours des trois prochaines années :

- Présidence canadienne du G7 en 2025
- Projet d'automatisation du contrôle de sécurité
- Amélioration des délais de traitement et réduction des arriérés dans le traitement des demandes de permis de séjour temporaire
- Réponse de l'Immigration à la crise en Afghanistan
- Mesures de lutte contre le vol de véhicules

La [section « Finances » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés liés à des exercices futurs.

Tableau 21 : Sommaire des dépenses budgétaire brutes réelles (en dollars)

Le tableau 21 fait le rapprochement des dépenses brutes et des dépenses nettes pour 2024-2025.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2024-2025	Revenus réels affectés aux dépenses 2024-2025	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2024-2025
Gestion de la frontière	2 077 170 996	(37 700 199)	2 039 470 797
Exécution de la loi à la frontière	427 496 353	0	427 496 353
Total partiel	2 504 667 349	(37 700 199)	2 466 967 150
Services internes	541 965 809	0	541 965 809
Total	3 046 633 158	(37 700 199)	3 008 932 959

Analyse du sommaire des dépenses budgétaire brutes réelles

Ce tableau aide à présenter l'ensemble des activités de l'ASFC qui sont largement financées par des recettes ou des comptes à fins déterminées.

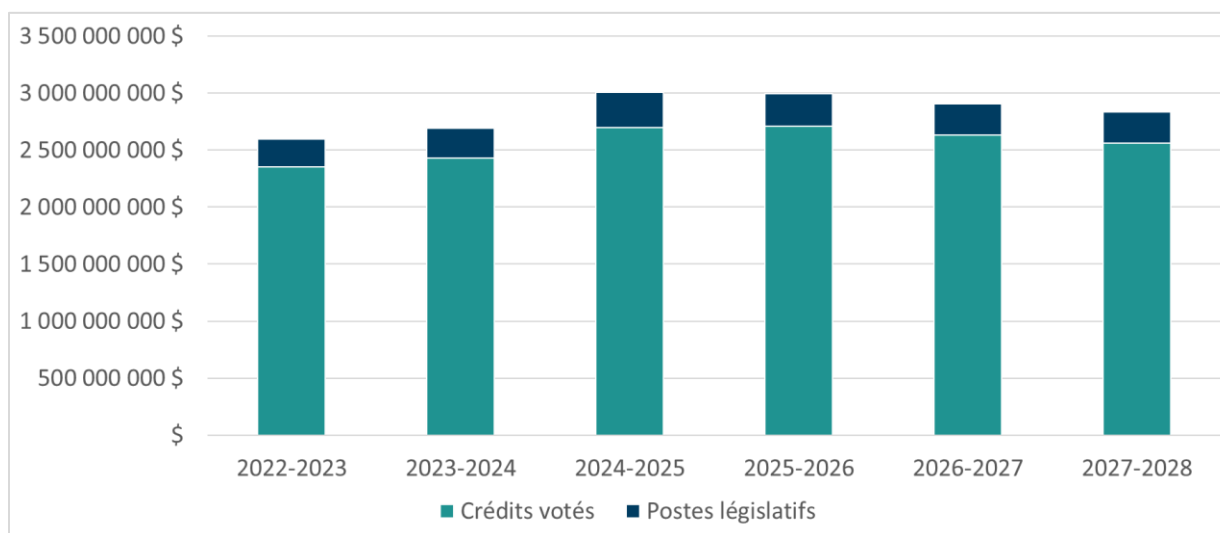
La [section « Finances » de l'infographie de l'ASFC sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de l'ASFC avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif de l'ASFC par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Consultez la page sur les [Budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les autorisations de financement.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif de l'ASFC pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Version texte du graphique 1 :

Le graphique 1 comprend les renseignements qui suivent dans un graphique à barres :

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2022-2023	241 287 521	2 353 254 931	2 594 542 452
2023-2024	262 629 524	2 431 281 627	2 693 911 151
2024-2025	309 338 076	2 699 594 883	3 008 932 959
2025-2026	281 217 025	2 711 754 924	2 992 971 949
2026-2027	274 193 473	2 630 234 750	2 904 428 223
2027-2028	270 825 831	2 561 958 631	2 832 784 462

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Veillez référer aux explications fournies précédemment pour le tableau 19 (dépenses réelles au cours des trois dernières exercices) et le tableau 20 (dépenses prévues au cours des trois prochaines exercices).

Consultez les [Comptes publics du Canada](#) pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de l'ASFC.

Faits saillants des états financiers

Les [états financiers complets \(non audités\) de l'ASFC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025](#) sont disponibles sur le site Web de l'Agence.

Aux fins de l'établissement de rapports financiers, les activités de l'Agence sont divisées en deux catégories d'états financiers :

- **Activités de l'Agence**, comprenant les recettes et les dépenses opérationnelles gérées par l'ASFC et servant au fonctionnement de l'organisation.
- **Activités administrées**, comprenant les recettes fiscales et non fiscales, les biens et les obligations administrés au nom des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Cette distinction entre les activités vise notamment à faciliter l'évaluation de l'efficacité administrative de l'ASFC dans l'exécution de son mandat.

Les états financiers ministériels sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor : GC 4500 États financiers ministériels, et comprennent les transactions non monétaires. L'information financière fournie dans les autres sections du présent rapport est fondée sur les encaissements (dépenses prévues et réelles) et est liée aux crédits parlementaires annuels (autorisations).

Tableau 22 : Activités de l'Agence – État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 22 résume les charges et les revenus pour 2024-2025 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats prévus 2024-2025	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	3 273 380 000	2 752 821 000	520 559 000
Total des revenus	37 700 000	24 030 000	13 670 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 235 680 000	2 728 791 000	506 889 000

Analyse des charges et des revenus pour 2024-2025

Les dépenses réelles totales en 2024-2025 ont dépassé de 520,6 millions de dollars (18,9 %) les prévisions, en raison du financement supplémentaire accordé à l'ASFC pour lui permettre de continuer à s'acquitter de son mandat. Les recettes réelles totales en 2024-2025 ont dépassé de 13,7 millions de dollars (56,9 %) les prévisions, principalement en raison d'une augmentation des recettes du programme NEXUS.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2024-2025 proviennent de [l'état des résultats prospectif et les notes de 2024-2025](#) de l'ASFC.

Tableau 23 : Activités de l'Agence – État condensé des résultats (non audité) pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025 (en dollars)

Le tableau 23 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels 2023-2024	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des charges	3 273 380 000	2 935 661 000	337 719 000
Total des revenus	37 700 000	32 371 000	5 329 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 235 680 000	2 903 290 000	332 390 000

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2023-2024 et 2024-2025

Le total des dépenses réelles en 2024-2025 est supérieur de 337,7 millions de dollars (12 %) à celui de 2023-2024, ce qui s'explique principalement par une augmentation de 388,6 millions de dollars des salaires et des avantages sociaux futurs des employés, ainsi que par une diminution de 38,4 millions de dollars des services professionnels et spéciaux :

- L'augmentation de 388,6 millions de dollars des salaires et des avantages sociaux futurs des employés résulte des conventions collectives signées en 2024-2025 et des paiements rétroactifs et augmentations salariales qui en découlent, ainsi que d'une augmentation de 419 équivalents temps plein entre 2023-2024 et 2024-2025.
- La diminution de 38,4 millions de dollars des services professionnels et spéciaux résulte d'une baisse de 39,6 millions de dollars du recours à des consultants en technologies de l'information par l'ASFC.

Tableau 24 : Activités de l'Agence – État condensé de la situation financière (non audité)
au 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 24 fournit un résumé des montants que l'ASFC doit ou doit dépenser (passifs) et de ses ressources disponibles (actifs), ce qui aide à déterminer sa capacité à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des passifs nets	513 519 000	427 197 000	86 322 000
Total des actifs financiers nets	322 414 000	254 617 000	67 797 000
Dette nette du ministère	191 105 000	172 580 000	18 525 000
Total des actifs non financiers	1 169 045 000	1 139 868 000	29 177 000
Situation financière nette du ministère	977 940 000	967 288 000	10 652 000

Analyse des passifs et des actifs du ministère depuis le dernier exercice

L'augmentation de 86,3 millions de dollars (20,2 %) du total du passif net est attribuable à une augmentation de 66,4 millions de dollars des comptes créditeurs.

L'augmentation de 67,8 millions de dollars (26,6 %) du total des actifs financiers nets est attribuable à une augmentation de 71,1 millions de dollars des créances sur le Trésor, qui s'explique principalement par des différences temporelles entre l'imputation des autorisations et le décaissement ou la réception des fonds.

L'augmentation de 18,5 millions de dollars (10,7 %) de la dette nette de l'Agence s'explique par une diminution de 24,5 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations corporelles.

L'augmentation de 29,2 millions de dollars (2,6 %) du total des actifs non financiers est principalement attribuable à une augmentation de 29,6 millions de dollars des actifs en cours de construction.

L'augmentation de 10,7 millions de dollars (1,1 %) de la situation financière nette reflète les variations des actifs et des passifs.

Tableau 25 : Activités administrées – État condensé des revenus administrés (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 25 donne un aperçu des revenus administrés de l'ASFC pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Revenus fiscaux	41 696 912 000	39 909 183 000	1 787 729 000
Revenus non fiscaux	117 831 000	186 741 000	(68 910 000)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Créances douteuses	(398 000)	298 129 000	298 527 000
Résultats nets	41 815 141 000	39 797 795 000	2 017 346 000

Analyse des revenus administrés par rapport à l'exercice précédent

Il convient de noter que, contrairement à l'état condensé des résultats (Activités de l'Agence), l'état condensé des recettes administrées (Activités administrées) ne comprend pas les résultats prévus, car il n'est pas assujéti à la Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables : GC 4500 États financiers ministériels.

Le total des recettes déclarées dans les états financiers des activités administrées s'élevait à 41,8 milliards de dollars pour 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 2 milliards de dollars (5 %) par rapport au total des recettes de 39,8 milliards de dollars pour 2023-2024. L'augmentation des recettes fiscales enregistrée pour 2024-2025 par rapport à l'exercice précédent correspond aux données de Statistique Canada, qui indiquent une augmentation moyenne des importations canadiennes d'environ 5 % pour 2024-2025.

Tableau 26 : Activités administrées – État condensé des actifs et des passifs administrés (non audité) au 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 26 donne un aperçu des actifs et des passifs administrés par l'ASFC pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des actifs administrés	6 060 540 000	4 613 934 000	1 446 606 000
Total des passifs administrés	627 264 000	572 629 000	54 635 000
Montant net à verser au Trésor	5 433 276 000	4 041 305 000	1 391 971 000
Somme du total des passifs administrés et du montant net dû au Trésor	6 060 540 000	4 613 934 000	1 446 606 000

Analyse des actifs et des passifs administrés par rapport à l'exercice précédent

Le total des actifs administrés pour 2024-2025 a augmenté de 31,4 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la combinaison d'une activité économique accrue et du moment choisi pour le recouvrement des créances auprès de parties externes et des dépôts connexes au Trésor.

Le total des passifs administrés pour 2024-2025 a augmenté de 9,5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation des comptes créditeurs envers d'autres ministères, ainsi que par les espèces et les titres reçus des importateurs pour garantir le paiement des taxes d'accise et des droits de douane sur les marchandises importées.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues de l'ASFC pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 27 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes
Le tableau 27 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'ASFC pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024	Équivalents temps plein réels 2024-2025
Gestion de la frontière	10 591	11 075	11 404
Exécution de la loi à la frontière	1 984	2 150	2 170
Total partiel	12 575	13 225	13 574
Services internes	3 142	3 245	3 316
Total	15 717	16 470	16 890

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Au cours des trois dernières années, l'ASFC a augmenté son effectif équivalent temps plein dans le cadre du processus du budget supplémentaire des dépenses et du budget afin d'appuyer des initiatives telles que le Projet des postes frontaliers terrestres, la Lutte contre le vol de véhicules au Canada, et la création de l'Unité de surveillance du marché pour les mesures commerciales correctives.

Tableau 28 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 28 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de l'ASFC au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Gestion de la frontière	12 277	11 978	11 878
Exécution de la loi à la frontière	2 335	2 225	2 134
Total partiel	14 612	14 203	14 012

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Services internes	2 677	2 612	2 603
Total	17 289	16 815	16 615

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Le nombre prévu d'équivalents temps plein de l'ASFC devrait diminuer après 2025-2026. Cela s'explique principalement par les initiatives qui prendront fin ou passeront de la phase de développement à la phase opérationnelle, ce qui entraînera une réduction des besoins en équivalents temps plein, notamment :

- Migration irrégulière et demande d'asile supplémentaire
- Réduction du nombre de renvois en attente
- Réponse de l'immigration à la crise en Afghanistan
- Mesures de lutte contre le vol de véhicules
- Création de l'Unité de surveillance du marché pour les mesures commerciales correctives

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de l'ASFC :

- [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Gary Anandasangaree, C.P., député

Administratrice générale : Erin O’Gorman

Portefeuille ministériel : Sécurité publique

Instruments habilitants : [*Loi sur l’Agence des services frontaliers du Canada*](#)
[*Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile*](#)

Année de constitution

ou de création : 2003

Coordonnées du ministère

Les [coordonnées de l’ASFC](#) sont disponibles sur son site Web.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons d'être plus réceptif et inclusif ainsi que les méthodes permettant de prévoir et d'atténuer les obstacles potentiels à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif, mesurable, qu'un ministère, un programme ou une initiative envisage d'atteindre dans un délai déterminé.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Dépenses et recettes nettes liées aux prêts, aux placements et aux avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone (Indigenous business)

Dans le cas d'un rapport sur les résultats ministériels, il s'agit de toute entité qui répond aux critères de Services aux Autochtones Canada, à savoir être détenue et gérée par des aînés, des conseils de bande et des conseils tribaux, être inscrite dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#) ou être inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires de traités modernes.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre des heures de travail d'un employé divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, un employé qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative qui évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les produits ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative qui évalue les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Un programme, un projet ou une autre initiative dans le cadre desquels deux ou plusieurs ministères fédéraux reçoivent des fonds pour travailler conjointement pour atteindre un résultat commun généralement lié à une priorité gouvernementale, et dans le cadre duquel les ministres concernés conviennent de le désigner comme horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment celle imposée au ministère responsable de rendre compte des résultats ministériels et des dépenses regroupés.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport qui décrit les activités prévues et le rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan, projet ou activité sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government priorities)

Dans le rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le [discours du Trône de 2021](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Ce qu'un ministère a fait en utilisant ses ressources pour atteindre ses résultats, dans quelle mesure ces résultats correspondent aux objectifs du ministère et dans quelle mesure les leçons apprises ont été déterminées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Une liste qui recense tous les programmes du ministère et les ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à la réalisation de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un produit lié aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat de haut niveau lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.